



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_206-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération soutient financièrement les clubs sportifs dont les équipes premières évoluent au niveau national de leurs championnats amateurs et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire.

Le Football Club d'Espaly est une des associations phares de la Communauté d'agglomération. Son équipe première participe au championnat de National 3.

Ce niveau de classement contribue à valoriser l'image de la collectivité et de son territoire, mais est aussi une récompense pour l'engagement du club visant l'excellence sportive.

Après étude de la demande, il vous est proposé d'attribuer 45 000 € au Football Club d'Espaly.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par la Communauté d'agglomération devra être signée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE une subvention globale et forfaitaire de 45 000 € au Football Club d'Espaly pour la saison sportive 2023-2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 52

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_207-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Roland LONJON

Le club Handisport du Puy-en-Velay est un club communautaire qui a pour but de faciliter et développer la pratique du sport et des activités sportives chez les personnes porteuses de handicaps physiques et sensoriels.

Son équipe de Basket Handisport « les Aigles du Velay » évolue au niveau élite nationale – Bastide médical et fait partie des meilleures équipes de France et d'Europe de la discipline. Le développement local de ses activités contribue fortement à la promotion des activités physiques et sportives des personnes porteuses de handicaps. Au travers de ses nombreux déplacements en France, elle contribue également à la notoriété du territoire.

Compte tenu de ces éléments et après étude de la demande du club, il vous est proposé d'attribuer une subvention globale et forfaitaire de 42 500 € au club Handisport au titre de la saison 2023/2024.

Il convient d'établir et de signer une convention de financement et de partenariat définissant les modalités d'attribution et de versement de cette aide ainsi que les engagements réciproques de la Communauté d'agglomération et du club Handisport du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE au club Handisport du Puy-en-Velay une subvention globale et forfaitaire de 42 500 € au titre de la participation de son équipe première de basket handisport au championnat élite nationale Bastide médical pour la saison sportive 2023/2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : 
Michel JOUBERT
Date : 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_208-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 53

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet :	Aide aux championnats nationaux des clubs sportifs de l'agglomération du Puy-en-Velay au Club Saint-Germain Blavozy Handball et Handball-Club de Loudes
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le Club Saint-Germain Blavozy Handball dispose d'une équipe féminine évoluant au deuxième niveau du championnat national. À ce titre, la subvention pour la saison 2023/2024 sera maintenue à 15 000 €.

Sa deuxième équipe évoluant au championnat pré-national assure sa montée en National 3, une subvention de 5 000 € sera attribuée.

L'équipe féminine du Handball Club de Loudes conserve également son niveau en National 3 pour la saison 2023/2024, la subvention sera maintenue à 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE au Club «Saint-Germain Blavozy Handball» une subvention de 15 000 € pour la participation de son équipe féminine au Championnat de national 2 pour la saison sportive 2023/2024 et 5 000 € pour son équipe en national 3,
- ATTRIBUE au Club «Handball Club de Loudes» une subvention de 5 000 € pour la participation de son équipe féminine au Championnat de National 3 pour la saison sportive 2023/2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 54

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_209-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : COP Rugby : subvention de partenariat et de financement saison 2023/2024

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_209-DE

Rapporteur : Roland LONJON

Le Club COP Rugby est une association soutenue par la Communauté d'agglomération pour son école de rugby ainsi que pour son équipe première qui évolue en championnat Fédérale 3.

L'École de rugby qui regroupe les communes de Brives-Charensac et du Puy-en-Velay, compte 158 jeunes sportifs allant de la catégorie U6 à U14 (moins de 6 ans à moins de 14 ans). Le club sollicite, pour la saison 2023/2024, l'aide financière de la Communauté d'agglomération.

De plus, son équipe première participera au championnat de Fédéral 2 grâce a ces excellents résultats sportifs.

Après étude de la demande, il vous est proposé d'attribuer 60 000 € pour l'association COP Rugby.

Il convient d'établir et de signer une convention de financement et de partenariat définissant les modalités d'attribution et de versement de cette aide ainsi que les engagements réciproques de la Communauté d'agglomération et de l'École de rugby.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE une subvention de 60 000 € au COP Rugby pour la saison 2023/2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Jean-Paul BRINGER, William BRUN

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : 
Michel JOUBERT
Date : 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_210-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 55

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération soutient financièrement les clubs sportifs dont les équipes premières évoluent au niveau national de leurs championnats amateurs et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire.

Le Puy Football 43 Auvergne est une des associations phares de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elle compte plus de 495 adhérents.

Au terme de la saison 2022/2023 et malgré une très belle prestation en coupe de France, l'équipe fanion du Puy Foot va retrouver la saison prochaine le championnat de France National 2 (N2) soit la quatrième division nationale.

L'équipe première féminine évoluera pour sa part la saison prochaine en Division 3 (D3F), qui est le troisième échelon national du football féminin français. Ce championnat au niveau relevé nécessite des déplacements importants, une logistique organisationnelle et une préparation physique importante.

Les 6 autres équipes évoluent en régional (senior R1, U18, U16, U15, U14 et U18 Féminines).

Ces équipes constituent un véritable marqueur, voire un modèle pour le sport sur le territoire et méritent donc d'être accompagnées par la Communauté d'agglomération.

Le niveau de classement des équipes premières du Puy-Foot contribue également à valoriser l'image de la collectivité et de son territoire mais est aussi une récompense pour l'engagement du club visant l'excellence sportive.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de :

- Équipe 1ère Masculine National 2 : 130 000 €,
- Équipe 1ère féminine Division 3 : 20 000 €.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par la Communauté d'agglomération devra être signée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Événementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE pour l'association Le Puy Football 43 Auvergne pour la saison 2023/2024,
 - Équipe 1ère masculine National 2 : 130 000 €
 - Équipe 1ère féminine Division 3 : 20 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_210-DE



Signé par Michel
Joubert, Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_211-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 56

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire et gestionnaire du Centre Aqualudique « La VAGUE ».

Situé sur un site unique faisant face aux principaux monuments de la ville du Puy-en-Velay, cet espace de loisirs aquatiques offre aux visiteurs estivaux l'occasion de profiter de sept bassins dont un en extérieur, d'un toboggan et d'espaces aqua-récratifs, le tout sur plus de 6 000 m².

Les plages extérieures ont été réaménagées en 2020 et permettent de profiter d'espace enherbé où sont disposés des transats et des ombrières.

Afin de compléter l'offre de service à destination des visiteurs un espace snack avec terrasses en bois est implanté dans un chalet positionné sur les plages.

Pour la saison estivale 2023, soit du 1^{er} juillet au 31 août, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a souhaité confier à un professionnel, l'exploitation et la gestion de cet espace snack.

Ainsi c'est au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence organisée, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et à l'obligation pour une collectivité de s'assurer que tous les candidats potentiels à l'octroi d'une autorisation, permettant l'exercice d'une activité économique sur le domaine public, soient traités avec toutes les garanties d'impartialité et de transparence que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a retenu l'offre de la société SAS JVCE.

Concernant, la redevance d'occupation du domaine public, il revient au Conseil Communautaire d'approuver le montant proposé par le futur gestionnaire du snack pour les 2 mois d'exploitation (prix plancher arrêté par la collectivité de 300 € HT/mois), Aussi, le preneur propose de reverser à la Communauté d'agglomération une redevance mensuelle de 360 € net par mois d'occupation.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 06/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- FIXE à 360 € net de toutes charges le redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack extérieur du centre aqualudique la Vague.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par Michel
JOURBERT
Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Date 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_212-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 57

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : Personnel : mises à disposition

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Sandra BERTRAND, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du Secrétariat général pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les durées correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Madame Sandra BERTRAND, agent de la Ville du Puy-en-Velay, auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent au sein du Secrétariat général pour le compte de la collectivité pré-citée, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,
JOUBERT
Date 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 58

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_213-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : Personnel : modifications du tableau des emplois

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_213-DE

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

En premier lieu, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Service	Postes à créer	Motifs
Petite enfance	1 poste d'agent social à temps non complet 28/35 1 poste d'agent social à temps complet 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM) à temps non complet 28/35 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM) à temps complet 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	Mutation Départs en retraite
Archives	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	Création de poste suite au développement de l'archivage numérique
Sports	1 poste d'adjoint administratif à temps complet 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié à temps complet	Départ en disponibilité et réintégration
Finances	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	Départ en retraite
Administration générale	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	Départ en retraite
Conservatoire à Rayonnement Départemental	1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 5/20.	Nouvelle répartition des heures entre disciplines suite à un départ
Jeunesse et animation de la vie sociale	1 attaché à temps complet	Création du poste Chargé de coopération Convention territoriale globale avec CAF

En deuxième lieu, les recrutements suivants sont en cours. Au terme des procédures respectives, si les recrutements de fonctionnaires sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur des engagements d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique :

- le poste de Responsable technique des salles de spectacles au sein du service Actions et équipements culturels. Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux.
- le poste auxiliaire de puériculture au sein du service Petite enfance. Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des auxiliaires territoriaux de puériculture.
- le poste de chargé de mission GEMAPI pour renforcer l'équipe actuelle. Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des ingénieurs territoriaux selon le profil et l'expérience,
- les postes d'assistants d'enseignement artistique dont deux à temps non complet 5/20 et un à

- temps non complet 9/20 au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental.
Ces agents seront rémunérés dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.
- le poste de chargé de coopération CTG (Convention Territoriale Globale) au sein du service Jeunesse et Animation de la Vie Sociale.
Cet agent sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des postes suivants :
 - 1 poste d'agent social à temps non complet 28/35,
 - 1 poste d'agent social à temps complet,
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM) à temps non complet 28/35,
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM) à temps complet,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
 - 4 postes d'adjoints administratifs à temps complet,
 - 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié à temps complet,
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20,
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 5/20,
 - 1 poste d'attaché à temps complet.
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur le poste de Responsable technique des salles de spectacles, auxiliaire de puériculture, chargé de mission GEMAPI, assistants d'enseignement artistique, chargé de Coopération CTG (Convention Territoriale Globale) dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
JOUBERT
Date : 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_214-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 59

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : Temps de travail et organisation du temps de travail : modification règlement intérieur

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_214-DE

Rapporteur : Michel CHAPUIS

En date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé, après avis du Comité Technique Paritaire, le règlement intérieur portant organisation du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2023, document commun avec le CCAS du Puy-en-Velay et la ville du Puy-en-Velay.

Dans un courrier daté du 15 février dernier, Monsieur le Préfet demande d'adapter le règlement intérieur qui mentionne actuellement des services pour lesquels la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay n'est pas compétente, notamment à l'article 3/ Dérogations liées à des sujétions particulières, et à l'article 6/ Détermination du (ou des) cycle(s) de travail.

De plus, les chefs du service Conservatoire à Rayonnement Départemental et du service Actions et équipements culturels ont sollicité le maintien de l'annualisation pour la totalité de leur effectif, arguant de fluctuations importantes des plannings de travail sur l'année. Après avis du Comité social territorial recueilli lors de la séance du 6 avril 2023, l'article 6/ Détermination du (ou des) cycle(s) de travail est alors modifié et mentionnera ces deux services.

La présente délibération propose d'adopter le règlement intérieur portant organisation du temps de travail propre à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ainsi modifié.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le Règlement intérieur relatif au temps de travail présenté en annexe avec les modifications décrites,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,
JOURNET
Date 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023

Délibération n° 60

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_215-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet :	Adhésion à l'accord-cadre "Acquisition de licences logicielles de la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)	ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_215-DE
----------------	---	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) prépare et anime des marchés publics dans le domaine informatique et télécoms, à destination de ses adhérents, établissements de santé publics et privés à but non lucratif, les Conseils Départementaux et maintenant les Communautés d'agglomération.

Créée en 2014 sous l'impulsion de ses 6 membres fondateurs, la CAIH gère plus de 35 marchés auprès de 1600 adhérents.

Les valeurs de la CAIH sont :

- Pas de droit d'entrée : financement marché par marché.
- Gestion transparente.
- Une protection des intérêts de nos membres.
- Gouvernance collégiale : CA de 16 membres répartis en 2 collèges.
- Procurer des gains sur achat à nos membres.
- Projets intéressant une communauté la plus large possible.

Ce groupement d'achat public propose à son catalogue plusieurs marchés à bons de commande permettant d'acquérir et d'installer sur nos matériels des logiciels plus récents ou de compléter un parc existant à moindre coût avec des licences de seconde main.

Depuis la décision de la Cour de justice européenne du 3 juillet 2012, il est possible d'acquérir des licences de seconde main tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des éditeurs.

Les titulaires de cet accord-cadre garantissent le respect des conditions juridiques.

Le marché est passé pour une durée de 4 ans de janvier 2022 à janvier 2026.

Les gains de ce marché sont de l'ordre de 70 % sur les achats estimés.

La CAIH finance la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution du marché (notamment le pilotage du fournisseur et l'assistance aux Bénéficiaires).

À ce titre, la CAIH facture une **cotisation annuelle** (basée sur l'année civile) de 400 € au Bénéficiaire de la convention. Lors de la première année d'adhésion, ce montant sera calculé prorata temporis (différence entre le nombre de mois restant de l'année civile et le mois qui suit l'adhésion).

Les gains seront mesurables en termes de coût, réactivité, de souplesse et en facilité d'exécution.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'adhésion à l'accord-cadre « Acquisition de licences logicielles de seconde main », de la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) pour un montant annuel de 400 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à l'accord-cadre « Acquisition de licences logicielles de seconde main »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la

Délibération n°60 du 22/06/2023

présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_215-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_216-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet :	Convention d'utilisation de locaux de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (Jeunesse - Fontelines - 43270 Allègre) au profit du Collège du Mont Bar d'Allègre	ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_216-DE
----------------	--	---

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre de la pratique de cours d'éducation physique et sportive, pour la période scolaire allant du 1^{er} septembre jusqu'au 30 avril de l'année suivante, le collège du Mont Bar d'Allègre utilise, chaque année, le local « salle de classe environnement » (157,96 m²) de la maison de la jeunesse d'Allègre dont la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire.

Une convention tripartite de mise à disposition de locaux au collège du Mont Bar est signée chaque année entre le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le principal du collège du Mont Bar et le Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Une redevance d'occupation est fixée à un taux horaire de **5,00 euros** payable annuellement par le collège du Mont Bar dès réception d'un avis de paiement adressé par la Trésorerie Principale du Puy-en-Velay au terme de l'occupation de l'année scolaire.

À titre d'information, le nombre d'heures d'occupation des deux dernières années scolaires s'élève respectivement à 102 heures pour un coût de 510 € et 124 heures pour un coût de 620 €.

Les charges correspondantes à l'occupation des locaux (eau, électricité, gaz) par le collège du Mont Bar sont comprises dans la redevance d'occupation.

Au titre de ses compétences, le Département 43 participe à la prise en charge des frais de fonctionnement des équipements couverts par le collège du Mont Bar.

Il convient de renouveler la convention d'utilisation de ce local de la maison de la jeunesse d'Allègre, classée dans le domaine public, pour l'année scolaire à venir (du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024).

Compte tenu que le tarif de la redevance d'occupation n'a pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2015 et de l'augmentation conséquente des cours de l'énergie, il est proposé d'appliquer le taux horaire de **6,00 euros** pour la convention relative à l'année scolaire 2023/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la fixation de la redevance d'occupation au tarif horaire de 6,00 euros payable annuellement au terme de l'occupation, à compter de la signature de la prochaine convention de mise à disposition de la salle de la maison de la jeunesse d'Allègre au profit du collège du Mont Bar, pour l'année scolaire 2023/2024 et les années suivantes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
JOUBERT
Date : 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 62

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_217-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Michel JOUBERT

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay existent plusieurs Unités de Production Culinaire (UPC) dont l'une, de grande capacité et construite en 2013 sur la commune de Bains, appartient à la commune du Puy-en-Velay.

Cette UPC est actuellement gérée par une Entente (article L 5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) regroupant la Communauté d'agglomération et 8 communes (Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-L'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le Puy et Vazeilles Limandre).

L'objet de cette Entente est la production et la distribution des repas, en liaison froide, aux usagers suivants :

- publics scolaires (maternelles et primaires) des communes membres de ladite Entente
- les centres de loisirs du Puy, Brives-Charensac, Solignac-sur-Loire et Vals-Près-Le-Puy,
- les crèches du Puy-en-Velay, de Coubon, de Polignac, de Vals et de Loudes,
- tiers, via un contrat : portage de repas et les repas de quartier pour le compte du CCAS du Puy-en-Velay, Le Tremplin et le CIAS de Loudes, le CFA BTP – du moins jusqu'en mars 2023 - et l'IFP43.

Elle assure en outre la gestion du self de l'IUT du Puy, en produisant et servant des repas le midi 5j/7 aux étudiants et à des adultes autres.

La production de repas à destination des publics susmentionnés, ainsi que leur livraison et le service, présentent un intérêt communautaire indéniable, comme l'a d'ailleurs souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport consacré à la gestion de la ville du Puy daté du 20 mars 2023 (p.11 à 13). Elle préconisait (recommandation n° 3) d'« *engager une réflexion en vue du transfert de la compétence à l'échelon intercommunal de la cuisine centrale, qui est de fait intercommunale, et revoir dans ce cadre la politique tarifaire* ».

L'UPC Cuisine en Velay est composée d'une équipe de 11 agents en production, comptabilité et livraison à l'Unité de Production de Bains. 3 agents s'occupent du service du self de l'IUT. Elle produit environ 300 000 repas / an, livre quotidiennement 29 points de livraisons pour un budget de fonctionnement de 1,5 M€. Ses principes de fonctionnement sont les suivants :

- élaboration des menus en collaboration avec une diététicienne, en lien avec la réglementation en vigueur, visant l'équilibre et la diversité alimentaire. Validation des menus au sein d'une commission des menus,
- approvisionnement en denrées et fournitures à partir d'appels d'offres mutualisés avec le CCAS de la ville du Puy-en-Velay,
- volonté de privilégier les produits locaux et d'origine française. 30 % du budget alimentaire est consacré aux produits locaux,
- Un audit sanitaire volontaire est réalisé tous les 2 ans avec Terana. Le dernier audit réalisé en 2021 révèle de très bons résultats.

Est ainsi proposée, sur le fondement de l'article L 5211-17-2 du CGCT, la prise de compétence suivante et **le transfert consécutif de l'équipement concerné au profit de la Communauté d'agglomération** :

Gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1 000 repas par jour (production en liaison froide, livraison et service des repas).

Ces compétences seront exercées **à compter de la prise de l'arrêté préfectoral faisant suite à la procédure de transfert.**

La prise d'une compétence facultative doit faire l'objet de délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres. La délibération de la

Communauté d'agglomération entérinant la prise de cette nouvelle compétence, facultative devra être notifiée à chaque commune membre qui aura alors trois mois valant acceptation.

La prise de compétence implique que soient remplies les conditions de majorité nécessaires à la création de l'EPCI, à savoir une approbation par :

- 2/3 au moins des organes délibérants des communes membres représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci,
- ou
- la 1/2 au moins des organes délibérants des membres représentant les 2/3 de la population.

Ce transfert fera l'objet d'un examen par la CLECT. Son rapport sera approuvé par les conseils municipaux dans les mêmes conditions de majorité que celles exposées précédemment.

Cette prise de compétence entraînera la mise à disposition automatique du service, c'est-à-dire de l'équipement (article L 1321-1 du CGCT) et des agents municipaux concernés (article L 5211-4-1 du CGCT).

Le CST de la Communauté d'agglomération, consulté le 6 juin a rendu un avis favorable sur la base d'une fiche d'impact (article L.5211-4-2 du CGCT),

Le CST de la ville du Puy, consulté le 13 juin, a rendu un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la prise de compétence facultative suivante : gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1000 repas par jour (production en liaison froide, livraison et service des repas),

Les compétences seront exercées à compter de la prise de l'arrêté préfectoral faisant suite à la procédure de transfert,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures en vue du transfert des biens et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence sus évoquée,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Loire de modifier les compétences de la Communauté d'agglomération,
- RAPPELLE que le personnel sera transféré à la Communauté d'agglomération conformément aux dispositions législatives et réglementaires,
- DÉCIDE la transmission de cette proposition de modification des compétences aux conseils municipaux de toutes leurs communes membres, afin qu'ils se déterminent dans les délais impartis soit trois mois,

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée au Préfet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_217-DE



Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,
Signé par Michel
JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_218-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 63

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Jean-luc BORIE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a approuvé, lors de sa séance du 5 mars 2021, la création d'un poste de conseiller numérique France Services, inscrit dans le cadre du dispositif piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Par délibération du 1^{er} juillet 2021, le Conseil communautaire a ensuite approuvé la validation de la convention de subvention avec l'État, signée le 2 juillet 2021.

Pour mémoire, les activités de médiations numériques exercées par le conseiller numérique recruté sont :

- créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les trois thématiques de services identifiés (soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique, sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne),
- proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage,
- répondre aux appels issus de la plateforme téléphonique nationale « solidaire numérique »,
- participer à toute démarche d'accompagnement aux usagers numériques mise en place.

La demande croissante du public et les difficultés pour les conseillers numériques actuels à satisfaire toutes les demandes, motivent la proposition qui est faite de renouveler le poste du premier conseiller numérique.

Pour ce renouvellement et afin de permettre le versement de la subvention forfaitaire maximale de 50 000 € (sur une période de 36 mois), il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre la collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il vous est donc proposé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 07/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la Convention de subvention pour le renouvellement du poste de conseiller numérique,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à la mise en place de ce financement.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par  Michel
JOUBERT
Date : 27/06/2023
Qualité :
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 64

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_219-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Roland ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet :	Communication du Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 2022	ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_219-DE
----------------	---	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le rapport 2022 sera transmis par voie dématérialisée aux maires de chaque commune à l'issue du Conseil communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de l'établissement du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 72 communes de cet établissement.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023

Délibération n° 65

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Le Conseil Communautaire a créé un groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération, coordonnateur, pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie.

L'accord-cadre est divisé en deux lots :

- Lot n°1 : « travaux d'entretien et de réparation de voirie », accord cadre mono-attributaire à bons de commande inférieurs à 60 000 € HT,
- Lot n°2 : « travaux d'aménagement de voirie », accord cadre multi attributaires avec marchés subséquents supérieurs à 60 000 € HT.

Pour la Communauté d'agglomération, les montants minimum et maximum pour la durée du marché sont les suivants :

- Lot n° 1 : minimum 250 000 € HT et maximum 1 000 000 € HT.
- Lot n° 2 : minimum 400 000 € HT et maximum 1 600 000 € HT.

Le groupement d'entreprises BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC, sise 10 ZA Lachamp, SAINT PIERRE EYNAC (43260), est titulaire du lot n°1.

Concernant le lot n°2, trois opérateurs sont remis en concurrence sous forme de marchés subséquents, au fur et à mesure des besoins :

- le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp - 43260 SAINT PIERRE EYNAC,
- EUROVIA DALA sise ZI Les Baraques – 43370 CUSSAC SUR LOIRE,
- le groupement COLAS FRANCE/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société COLAS FRANCE sise Le Collet – 43000 POLIGNAC.

La durée des accords-cadres court jusqu'au 17 janvier 2024, toutefois le montant maximum du lot n°1 est quasiment atteint. Le solde de 71 000 euros au 5 avril 2023 ne permet pas de couvrir les dépenses des nécessaires travaux de sécurisation des bassins d'orages, d'amélioration ponctuelles des cheminements doux sur les zones d'activités et des reprises ponctuelles des voies vertes afin de permettre la sécurité des usagers et la pérennité des installations.

Une nouvelle consultation va être relancée prochainement. Cependant, durant le délai de passation d'un nouvel accord-cadre, il est nécessaire de passer un avenant au lot n°1 « travaux d'entretien et de réparation de voirie » pour augmenter son montant maximum de 150 000 € hors taxes, le portant ainsi à 1 150 000 € hors taxes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant au lot n°1 de l'accord-cadre de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie avec l'entreprise BROC, titulaire mandataire, pour porter le montant maximum de 1 000 000 € à 1 150 000 € hors taxes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par : Michel
JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT

Délibération n°65 du 22/06/2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_220-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023

Délibération n° 66

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_221-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Par délibération du 10 décembre 2021, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a retenu le principe du recours à la délégation de service public pour la création et l'exploitation d'un crématorium sur son territoire après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux réunie le 10 novembre 2021, saisie par une délibération du 30 septembre 2021.

Un avis de publicité a été publié au BOAMP sous le n° 2022-013 et au JOUE n° 2022/S010-022390 respectivement du 13 et 14 janvier 2022. Un avis de concession a été publié au sein du magazine RESONANCE FUNERAIRE de janvier 2022 et sur leur site internet du 25 janvier 2022. La date et l'heure limite de réception des candidatures ont été fixées au 25 février 2022 à 12h00.

Six plis ont été reçus. Après examen des justifications produites et des garanties qui en ont résulté, du respect de l'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 24 mars 2022 et a établi la liste des candidats admis à remettre une offre.

Quatre candidatures ont été retenues. L'information des candidats non retenus a été réalisée via la plateforme de dématérialisation du 2 mai 2022. La publication du dossier de consultation sur la plateforme et l'invitation à remettre une offre a été réalisée du 11 mai 2022.

Suite à la demande de candidats, il a été décidé de décaler la date de remise des offres, initialement prévue le 2 septembre 2022 à 12h00, au 7 octobre 2022 à 12h00.

Après ouverture des offres, il a été constaté que seules trois offres ont été reçues. Les trois offres complètes ont donc été analysées.

Après analyse et avis motivé de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 9 décembre 2022, l'offre de la Société Nouvelle de Crémation (SNC) a été écartée au motif que l'offre est inappropriée et une phase de négociation a été lancée avec les deux entreprises ayant été retenues, à savoir la Société OGF et la Société CLAREA.

La négociation a pris la forme d'un échange question-réponse, le 26 janvier 2023 et d'une réunion de négociation qui s'est déroulée le 9 février 2023. Les offres finales ont été remises le 12 avril 2023 à 12h00. À l'issue de l'analyse des offres finales après négociation, il a été décidé de proposer la signature du contrat avec la Société OGF.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de passation d'une délégation de service public,

Vu les articles L. 2223-19 à L. 2223-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au service extérieur des pompes funèbres,

Vu les articles L. 2223-40 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion publique des crématoriums,

Vu le rapport de présentation des résultats de la consultation, évoquant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat ainsi que le projet de contrat,

Suite à cet exposé et compte tenu des documents visés et annexés à la présente, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération propose aux conseillers communautaires de bien vouloir adopter la délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'ensemble des dispositions sus-visées, qui vous ont été soumises dans le rapport de présentation du Président,
- APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public qui a pour objet la création et l'exploitation d'un crématorium, pour une durée de 27 ans à compter de la mise en service, à la société OGF sise 31 rue de Cambrai, 75946 Paris cedex 19,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat de délégation de service public et toutes les pièces se rapportant à ce dossier et nécessaires à son exécution.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : 
Michel
JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 67

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_222-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : Guides internes de la Commande Publique : approbation

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Compte tenu de la complexité des règles relatives à la Commande Publique, de leur évolution permanente et de la multitude des intervenants au quotidien en dessous des seuils de publicité et de mise en concurrence et au dessus des mêmes seuils avec l'intervention du service Commande Publique au sein des trois collectivités, il est apparu nécessaire de clarifier les procédures par l'élaboration des différents guides.

Ces guides communs aux trois collectivités que sont la ville du Puy-en-Velay, le C.C.A.S. et la Communauté d'agglomération ont été rédigés grâce à une assistance à maîtrise d'ouvrage en lien avec le service Commande Publique et un groupe de travail composé d'agents demandeurs. L'ensemble des guides a ensuite été présenté à tous agents intéressés en lien avec la Commande Publique au cours de cinq demi journées dédiées à ce sujet.

La démarche a aussi été présentée aux Bureaux municipal et communautaire.

Afin de faciliter l'appropriation de tous les intervenants à la Commande Publique, la démarche a été décomposée en cinq guides différents selon le besoin de chacun :

- un guide de procédure interne de marchés publics complet et détaillé,
- un guide de procédure simplifié de marchés publics,
- un guide règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres,
- un guide règlement intérieur de la Commission dite « MAPA »,
- un guide propre aux concessions.

Après une phase de tests et en application de ces guides il sera aussi proposé aux services les modèles internes tels que modèle de mail de consultation, modèles de marché de travaux, marché de maîtrise d'oeuvre, fournitures courantes et services inférieurs au seuil de publicité et mise en concurrence, modèle de décision, modèle de courriers aux candidats retenus et non retenus, etc.....

Ces guides seront actualisés le cas échéant et des outils de suivi seront mis en place. Ils seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les guides internes de procédure marchés publics suivants ainsi que leurs annexes :
 - guide interne de marchés publics,
 - guide interne simplifié,
 - règlement interne de la Commission d'appel d'offres,
 - règlement interne de la Commission dite « MAPA »,
 - guide des concessions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
JOUBERT

Date : 27/06/2023

Qualité :
PRESIDENT

Délibération n°67 du 22/06/2023



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 68

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_223-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet : Guide d'attribution des fonds de concours pour l'investissement
moins de 1 000 habitants

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_223-DE

Rapporteur : Roland LONJON

Par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont autorisés à instituer des fonds de concours au bénéfice de leurs communes membres. Le versement de fonds de concours doit s'analyser comme une exception aux principes de spécialité et d'exclusivité des compétences de l'EPCI. Ce qui signifie que par ce dispositif, l'EPCI intervient dans un domaine où il n'est pas compétent, c'est d'ailleurs une des raisons d'être de ce dispositif dérogatoire.

L'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération met en place un guide d'attribution des fonds de concours aux communes membres de moins de 1 000 habitants, afin de contribuer à la réalisation et l'acquisition d'équipements.

Ce guide, dans son préambule, précise le cadre juridique et financier, ainsi que les dispositions communes et particulières pour chaque domaine d'intervention. Dans un premier temps, la collectivité a fait le choix d'accompagner des projets qui s'inscrivent dans les champs d'intervention à caractère touristique et sportif dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de 200 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le guide d'attribution des fonds de concours pour l'investissement des communes membres de moins de 1 000 habitants, annexé à la présente, dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de 200 000 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par : Michel
JOUBERT
Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Date : 27/06/2023

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/06/2023**

Délibération n° 69

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20230627-DEL_CC2023_224-DE

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 16 juin
2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication
en
ligne :
27/06/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Cécile GALLIEN à Monsieur Grégory NOEL, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 21 H 20

Objet :	Solaire photovoltaïque : mise en place d'une participation à destination des communes
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est engagée dans la Transition énergétique. Elle est labellisée TEPOS, et a entrepris la démarche Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie). Le développement des énergies renouvelables, et particulièrement le solaire photovoltaïque, est un axe majeur de sa stratégie dans le cadre de sa compétence facultative «réflexion et soutien au développement des énergies renouvelables de rayonnement communautaire ».

Les communes du territoire sont très sollicitées par des démarchages commerciaux, en particulier pour la promotion des centrales photovoltaïques. Pour éviter un développement non maîtrisé, et dans une logique d'équilibre du territoire et d'une maîtrise des projets avec un maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, l'agglomération a réalisé une première étude d'opportunité sur le potentiel des sites publics.

Cette étude a permis de recenser un grand nombre de sites publics potentiels (toitures, parkings, sites au sol), ainsi que d'envisager différents modèles de développement des projets, et donc de portages :

- Sur 253 sites identifiés, 121 toitures ont été évaluées favorables ou très favorables pour une puissance de 6 Mwc.
- Sur 12 sites identifiés, 7 ombrières ont été évaluées favorables pour une puissance de 1,9 Mwc.
- Sur 32 sites identifiés, 21 sites au sol ont été évalués très favorables pour une puissance de 108 Mwc.

Le tableau ci-joint détaille les sites favorables sur le périmètre communautaire qui seront pris en compte par le présent dispositif.

L'agglomération souhaite étudier la faisabilité de l'installation de toitures photovoltaïques et d'ombrières photovoltaïques sur une sélection de sites.

Afin de dynamiser l'installation de solaire photovoltaïque dans un contexte de crise énergétique, et au titre de sa compétence facultative « soutien au développement des énergies renouvelables de rayonnement communautaire », la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay met en place une participation financière à destination des communes pour la réalisation d'études de faisabilité concernant le solaire photovoltaïque.

Les critères de cette participation sont les suivants :

- le dispositif d'aide est valable pour une durée de 5 ans à compter de l'adoption du dispositif ;
 - participation à hauteur de 50 % de la charge nette H.T de l'étude de faisabilité réalisée dans la limite d'un montant d'aide plafonné par type d'opération et par site :
 - Toitures : 2 500 €,
 - Ombrières : 2 500 €,
 - Sites au sol : 4 000 €
- sous réserve de la production des factures acquittées et des justificatifs de l'encaissement des subventions extérieures.
- les dossiers seront traités suivant l'ordre chronologique de dépôt ;
 - les sites éligibles sont mentionnés dans le tableau annexe ci-joint ;
 - la collectivité se réserve le droit de demander tout document nécessaire à l'instruction de la demande ;
 - le versement de la participation se fera en une fois dès réception des factures acquittées.

Un second recensement sera effectué auprès des communes par la collectivité pour identifier d'autres sites non recensés initialement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 12/06/2023

Délibération n°69 du 22/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE

le principe d'une participation à destination des communes pour la réalisation d'études de faisabilité concernant le solaire photovoltaïque sur les sites selon les conditions énumérées ci-dessous :

- le dispositif d'aide est valable pour une durée de 5 ans à compter de l'adoption du dispositif ;
- participation à hauteur de 50 % de la charge nette H.T de l'étude de faisabilité réalisée dans la limite d'un montant d'aide plafonné par type d'opération et par site :
 - Toitures : 2500 €,
 - Ombrières : 2500 €,
 - Sites au sol : 4000 €

sous réserve de la production des factures acquittées et des justificatifs de l'encaissement des subventions extérieures.

- les dossiers seront traités suivant l'ordre chronologique de dépôt,
- les sites éligibles sont mentionnés dans le tableau ci-annexé,
- la collectivité se réserve le droit de demander tout document nécessaire à l'instruction de la demande,
- le versement de la participation se fera en une fois dès réception des factures acquittées.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/06/2023,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice-Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/06/2023

Signé par Michel
JOUBERT

Date 27/06/2023

Qualité :
PRESIDENT